

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS DU FESTIVAL « SAINT-PIAT-SUR- SCENE » : LE CEKOISURSCENE

**Alinéa 1** : Ce jeu concours est ouvert à tous les spectateurs pendant toute la durée du festival, soit du vendredi 23 octobre 2020, 21 heures, au dimanche 01 novembre, 18 heures

**Alinéa 2** : Sont exclus de participation les annonceurs et les Festiv'alliés, sont nommés festiv'alliés les organisateurs ainsi que tous les membres des troupes participant au festival (comédiens, metteurs en scène, régisseurs, techniciens ... ainsi que les membres de leur famille proche)

**Alinéa 3: dotation du jeu-concours et attributions des lots** : Les dix premiers bulletins gagnants par tirage au sort se verront attribuer chacun un pass permanent pour le festival 2021 (sous réserve que celui-ci ait lieu) ainsi qu'une "photo privilege" : le gagnant sur scène avec son pass entouré des acteurs en costume de spectacle (sous réserve également du fait du contexte sanitaire).

**Alinéa 4: Modalités du jeu** : Les participants au jeu devront retrouver deux éléments présents lors de chacune des représentations de la programmation :

- Une réplique commune à tous les spectacles du festival 2020 (« Quand on a des enfants, on ne fait pas de théâtre » sur l'édition 2019)
- Un objet visible lors de chaque spectacle de la programmation 2020 (Un tableau précis sur l'édition 2019)

Devront être obligatoirement inscrits lisiblement les réponses proposées

par le participant ainsi que ses coordonnées : nom, prénom, adresses postale et électronique.

Ce bulletin devra être déposé dans l'urne installée à cet effet et au plus tard le jour de la clôture du festival, soit le 01 novembre à 18h00.

Aucun bulletin envoyé par la poste ou tout autre moyen ne pourra être pris en compte.

**Alinéa 5 : Modalités du tirage au sort :**

A la clôture du jeu, une main innocente tirera des bulletins au sort jusqu'à obtention de dix bulletins valides comportant les réponses attendues.

Ce tirage au sort aura lieu sous le contrôle des Organismes : Maitres Laurence, Denis & Mister D.

Seront déclarés nuls, tout bulletin illisible où ne comportant pas les mentions obligatoires, comportant des commentaires indépendants du jeu ou ne donnant pas les deux réponses exactes.

Les lots seront attribués uniquement lors de cette soirée du dimanche 01 novembre.